



**Fédération des clubs
radioamateurs du Québec**
Regroupe les radioamateurs du Québec depuis 1951

POLITIQUE SUR LA RECONNAISSANCE ET OBJETS PROMOTIONNELS

Table des matières :

Panthéon de la radio amateur P-1

Certificats aux bénévoles P-4

Certificat francophonie P-4

Certificat RTQ P-6

Soutien aux activités radioamateurs P-8

Lettres de remerciements P-9

Reconnaissance aux membres du CA, directeurs de mission et aux employés P-9

Objets promotionnels P-9

Panthéon de la radio amateur

Protocole d'attribution

1. Buts:

Nommer, chaque année, une personne titulaire d'un certificat de radioamateur, au Panthéon de la radio amateur, ci-après appelé le Panthéon, soulignant la participation exceptionnelle de cette personne à la cause de la radio amateur. Cette nomination symbolise le caractère distinctif du candidat en regard des domaines suivants:

- la communication;
- l'expérimentation;
- les relations publiques;
- l'implication sociale comme radioamateur.

2. Critères d'éligibilité:

Être titulaire d'un certificat de radioamateur;

Être, idéalement, membre associé de la Fédération des clubs radio amateurs du Québec;

Être en mesure de répondre aux différents critères de sélection et d'évaluation ci-après mentionnés;

Être mis en candidature, par voie de proposition, par un membre du CCC au comité de sélection du Panthéon de la radio amateur. Le comité peut lui-même faire des propositions additionnelles de candidats. ;

Ne jamais avoir été nommé au Panthéon de la radio amateur.

3.Champs de sélection et d'évaluation:

Les personnes mises en candidature devront avoir eu un impact sur chacun des aspects suivants:

Communication: La communication radio et interpersonnelle qui aura contribué à favoriser de meilleurs rapports humains entre les membres de la communauté radioamateur.

Expérimentation: L'expérimentation électronique et scientifique qui aura servi à donner des services et des produits pour le plus grand bien et plaisir de membres de la communauté radioamateur.

Relation publique: La personnalité qui, par son rayonnement et son dévouement, aura le mieux servi à faire connaître, auprès du public et de divers organismes, les services que peut rendre la radio amateur à la communauté, en général.

Implication sociale: Toute personne qui, par son intérêt, sa détermination, sa force de caractère, ou son enthousiasme, a su faire preuve de constance et de civisme en servant les intérêts de la communauté et ce, par des réalisations concrètes et vérifiables.

Une implication soutenue, constante et notoire, en regard des critères de sélection, est une condition essentielle pour la mise en candidature et l'obtention de cet honneur.

4. Comité de sélection:

Le comité de sélection du lauréat est composé de trois membres associés de la Fédération des clubs radioamateurs du Québec. Le conseil d'administration nomme les membres du comité par résolution. Un des membres du comité agit comme président. Le conseil d'administration nomme les membres du comité à sa réunion régulière de janvier.

5. Méthodologie de mise en candidature et nomination

De toutes les candidatures reçues, le comité conserve tout au moins trois et tout au plus cinq des amateurs proposés en se basant sur ses connaissances du milieu de la radio amateur ou en questionnant ses confrères ou consœurs.

Le comité demande à chacun des radioamateurs qu'il a retenu de lui présenter son CV radioamateur.

Par la suite, le comité de sélection procède au choix du lauréat selon la méthodologie de pointage déterminée par le présent document en se basant sur les CV radioamateurs des candidats.

Le président du comité de sélection agit comme président d'assemblée, tous les membres du comité ont droit de vote.

Une candidature, pour être désignée gagnante, devra avoir obtenu la plus haute cote lors du pointage effectué par les membres du comité de sélection.

La grille de sélection du comité, accompagnée d'un rapport, doit être transmise au conseil d'administration. Le Conseil d'administration doit entériner le choix du récipiendaire de cet honneur selon les recommandations du comité de sélection. Si un membre du Conseil

d'administration est proposé comme candidat, ce dernier doit se retirer pendant les délibérations du Conseil d'administration sur ce sujet.

Le rapport du comité de sélection doit être présenté au Conseil d'administration au plus tard à la fin du mois d'avril.

Le nom du lauréat est divulgué au public lors de l'assemblée générale annuelle.

6. Méthode de pointage:

La méthode se veut une compilation arithmétique. Chaque membre du comité de sélection reçoit, du président du comité, une grille de pointage où il est inscrit le nom des personnes mises en candidature. Chaque membre du comité indique ensuite selon le principe du pointage croissant proportionnel au nombre de candidature la valeur qu'il donne à chaque candidat; le chiffre 1 étant attribué à son dernier choix.

Suite au scrutin, le président du comité de sélection reçoit les grilles de pointage complétées par chaque membre du comité et procède à la compilation de chaque formulaire.

Ainsi, celui qui obtient la plus haute cote se voit proposé, comme lauréat, aux membres du conseil d'administration. S'il y a égalité dans le pointage entre deux candidats ou plus qui empêche d'établir les nominations, un autre tour de scrutin est fait entre les candidats à pointage égal et ce, jusqu'à ce qu'un candidat obtienne le plus grand nombre de points.

7. Intronisation au Panthéon de la radio amateur:

À la suite du choix effectué par les membres du Conseil d'administration, le directeur général verra à faire parvenir au candidat sélectionné et ce, au moins trois semaines avant l'assemblée générale annuelle, un avis l'informant de sa mise en nomination et l'enjoignant d'y être présent.

La nomination au Panthéon de la radio amateur est accompagnée d'une plaque souvenir, le directeur général s'assurera également, que la plaque souvenir, soit apportée chez un graveur afin d'y faire apposer le texte qui y sera inscrit, le nom et l'indicatif d'appel du nouveau récipiendaire. Il prendra aussi toutes les mesures et dispositions nécessaires afin que ce trophée soit prêt avant sa remise.

La plaque demeure la propriété du récipiendaire et lui sera remise par le président qui fera état des éléments retenus pour justifier le choix du lauréat.

La remise de la plaque souvenir, pourra aussi être faite, s'il y a lieu, lors d'une petite cérémonie ou seront présents un ou plusieurs membres du CA de RAQI et un ou plusieurs membres du CA du club ayant présenté la candidature gagnante ainsi que quelques invités proches du récipiendaire.

Un budget de 500 \$ sera prévu, par RAQI, pour couvrir l'ensemble des coûts de cette nomination au Panthéon de la radioamateur.

Certificats aux bénévoles

Une fois l'an la permanence dresse la listes des tout membre associé ayant fourni plus de 15 heures de bénévolat pour RAQI au cours des 12 derniers mois.

Un certificat de remerciement leur est envoyé portant la signature du président et celle directeur général.

Le certificat sur support papier de qualité est envoyé par courrier postal au bénévole.

Un certificat de reconnaissance type se trouve à l'annexe 1.

Certificat francophonie

Un certificat Francophonie peut être attribué à tout radioamateur du monde ayant complété un nombre suffisant de contacts radio (QSO) avec des pays ou entités DXCC francophones, multilingues ou ayant le français comme langue d'usage ou populaire sur la liste en annexe, dans une des trois catégories suivantes: "Bronze" 10, "Argent" 15 et "Or" 25.

Une entité DXCC se définit comme un territoire ayant son propre indicatif d'appel (préfixe) comme la Corse, FK, la Martinique, FM ou l'Île de Sable, CY0.

Pour obtenir ce certificat, le requérant devra fournir une copie de son répertoire de contacts (log book). Seules les entrées sur LOTW, QRZ, eQSL ou Club Log peuvent être prises en compte.

Les coûts associés à l'obtention des certificats sont les suivants: pour un envoi PDF : \$10 CAD au Canada et \$10 USD partout dans le monde. Pour un envoi d'un certificat sur papier photo au Canada : \$13 CAD, aux ÉU : \$15 USD et pour les autres pays, \$17 USD, manutention et frais de poste inclus.

Les contacts avec les pays suivants sont éligibles à l'obtention du certificat "FRANCOPHONIE" :

Pays	Territoires
Andorre C3, Belgique ON, France F, Corse TK, Luxembourg LX, Monaco 3A, Algérie 7X, Bénin TY, Burkina Faso XT, Burundi 9U, Cameroun TJ, Côte d'Ivoire TU, Comores D6, Congo (RDC) 9Q, Congo (RC) TN, Djibouti J2, Gabon TR, Guinée 3X, Guinée équatoriale 3C, Madagascar 5R, Maurice 3B8, Mali TZ, Mauritanie 5T, Maroc CN, Niger 5U, Rwanda 9X, République centrafricaine TL, Sénégal 6W, Seychelles S7, Tchad TT, Togo 5V, Tunisie 3V, Vanuatu YJ, Haïti HH, Canada VE,	Île de Sable CY0, Île Saint-Paul CY9, Guyane FY, Guadeloupe FG, Martinique FM, St Barthélémy FJ, Saint-Pierre-et-Miquelon, FP, Saint-Martin, FS, Clipperton, FO, Mayotte FH, Réunion FR, Tromelin FR, Nouvelle-Calédonie et île Chesterfield FK, Wallis-et-Futuna FW, Terres australes FO, Amsterdam & Saint-Paul, FT/Z, Kerguelen FT5, Crozet FT\FW, Polynésie française et îles Marquises FO,

Un certificat type se trouve à l'annexe 2.

Certificat RTQ

Un « certificat RTQ » peut être attribué à tout radioamateur du Québec qui aura complété au moins un contact avec au moins 10 des 17 régions administratives du Québec via une des répétitrices du Réseau Trans-Québec RTQ de ces régions (voir carte et liste des répétitrices).

Pour se mériter ce certificat, le radioamateur devra fournir une copie de son journal de bord (logbook) à RAQI (adresse courriel admin@raqi.ca), et confirmer son adresse postale de retour s'il désire une copie sur papier glacé.

Le radioamateur devra identifier clairement dans son journal de bord chacune des répétitrices via lesquelles il a fait ces contacts, ainsi que chaque station contactée, avec date, heure et détails usuels.

Le coût du certificat imprimé sur papier glacé est de 10 \$ manutention et frais de poste inclus. Le paiement pourra se faire via virement bancaire Interac à admin@raqi.ca. La version PDF peut être envoyée par courriel, sans frais.



Les répétitrices du réseau RTQ par régions

INDICATIF	Fréquence	CTCSS	Rég.	RÉGION
VE2ROO	145.1100-	100.0 Hz	1	Rimouski
VE2RAK	146.7000-	107.2 Hz	1	Mont-Carmel
VE2RKH	146.7600-	141.3 Hz	1	Sainte-Irène
VA2RMV	147.2250+	100.0 Hz	1	Saint-Honoré-de-Témiscouata
VA2RQI	447.6250-	123.0 Hz	1	Mont Rédemption (Val-Marie)
VE2RKY	145.2100-	100.0 Hz	2	Saint-Nazaire
VE2RES	146.8800-	127.3 Hz	2	MONT VALIN
VE2RTG	147.0300-	127.3 Hz	2	Saint-Félicien
VE2RAA	146.8200-	100.0 Hz	3	MONT SAINTE-ANNE
VE2OM	146.9400-	100.0 Hz	3	MONT BELAIR
VE2RMG	147.0900+	100.0 Hz	3	MONT GLADYS (L'ETAPE)
VE2CQW	145.1900-		4	La Tuque
VE2RHA	147.2100+	110.9 Hz	4	Notre-Dame-du-Mont-Carmel
VE2RTO	145.2700-	103.5 Hz	5	MONT ORFORD
VE2RJC	147.1050+	118.8 Hz	5	Mont Mégantic
VE2RJC	443.5000+	94.8 Hz	5	Mont Mégantic
VE2RBH	145.4100-	123.0 Hz	7	Ripon
VE2RPV	145.4900-		7	ROUTE 117 (LAC LAROUCHE)
VE2RAO	146.7450-	118.8 Hz	7	Gatineau
VE2RAO	443.9500+	118.8 Hz	7	Gatineau
VE2RSZ	145.1100-		8	Senneterre
VE2RSL	146.7000-		8	La Sarre
VE2RTE	146.7300-		8	Ville-Marie
VE2RYL	146.7600-	114.8 Hz	8	Val-d'Or
VE2RON	146.8200-		8	Rouyn-Noranda
VE2RAZ	147.1500+	C4FM	8	Amos
VE2RUI	442.8000+	114.8 Hz	8	Rouyn-Noranda
VE2RUJ	146.5500 S	131.8 Hz	9	Baie-Comeau (simplex)
VE2RRU	146.7900-	88.5 Hz	9	Sept-Îles
VE2RBC	147.3000+		9	Baie-Comeau
VE2RLC	146.7900-	100.0 Hz	11	Percé
VE2RXT	147.0600+	100.0 Hz	11	Carleton
VE2RVA	145.1300-	100.0 Hz	12	Thetford Mines
VA2RQI	447.3750-	110.9 Hz	12	MONT FOURNIER
VE2RSG	448.0250-	103.5 Hz	12	Saint-Côme-Linière
VE2RMA	147.0300-	141.3 Hz	14	Sainte-Marcelline-de-Kildare
VE2RMC	146.9700-	103.5 Hz	15	MONT SIR-WILFRID

VA2QMT	444.8000+	103.5 Hz	15	MONT TREMBLANT
VE2RST	449.8750-	103.5 Hz	15	Saint-Joseph-du-Lac
VE2RQP	145.2100-	110.9 Hz	16	MONT RIGAUD
VE2RXW	146.7000-	103.5 Hz	16	MONT ROUGEMONT
VE2RBV	147.2100+	97.4 Hz	16	Havelock
VE2RKL	147.3900+	100.0 Hz	16	Mont Saint-Grégoire
VE2RQC	443.3500+	103.5 Hz	17	Victoriaville

Un certificat type se trouve à l'annexe 3.

Soutien aux activités radioamateurs

Plusieurs clubs radioamateurs membres de RAQI tiennent de temps à autres des activités radio qui ont pour effet de leur permettre de pratiquer une des facettes de leur loisir, de faire connaître ce loisir à la population environnante et de mettre à la face du monde la radio amateur québécoise.

RAQI a mis sur pied un programme de reconnaissance pour les clubs qui désirent réaliser de telles activités radioamateurs.

Cette reconnaissance pourra être accordée aux clubs qui font, de façon non exhaustive, des activités publiques telles que :

- QSO Party
- Parc on the air POTA
- Island on the air IOTA
- Summit on the air SOTA
- Light house on the air LHTA
- Activation de musées maritimes
- Activation de musées ferroviaires

Ces activités devront d'abord avoir obtenu la participation de RAQI pour être éligibles au support de RAQI.

La forme de support pourra prendre différentes formes telles que :

- Démarches préliminaires pour obtenir l'accord des propriétaires des lieu, parcs, musées, etc..
- Publicité sur le site web de RAQI de l'activité et du club réalisant l'activité;
- Dépliants publicitaires sur la radio amateur, la Fédération des clubs radioamateurs, et les clubs radioamateurs;
- Abri instantané identifié au Logo de RAQI;
- Commandites pour couvrir une partie des frais occasionnés par le club pour réaliser l'opération.

Lettres de remerciements

A chaque réunion statutaire du conseil d'administration, il y a une point à l'ordre du jour

Intitulé **Remerciements**.

Rendu à ce point de l'ordre du jour, chaque membre du CA donne le nom et l'adresse courriel d'un radioamateur de sa connaissance qui donne plusieurs heures de bénévolat à la cause de la radioamateur.

Par la suite le président adresse une lettre de remerciement à ce radioamateur en lui spécifiant le nom du membre du CA qui a souligné son engagement pour la cause.

Le conseil d'administration de RAQI a quatre réunions statutaires par années. Les dates de ces réunions sont déterminées en début de chaque année par le secrétaire.

Cette pratique a pour but de remercier ces bénévoles et de leur faire savoir que leur action est connue jusqu'au niveau de CA de RAQI.

Une lettre type se trouve à l'annexe 4.

Reconnaissance aux membres du CA, directeurs de mission et aux employés

RAQI donne à tout nouveau membre du CA, directeurs de mission et tout nouvel employé de sa permanence, une chemise, un T-Shirt et une casquette à l'effigie de RAQI, lors de son arrivée.

De plus, RAQI fournira aux membres du CA et directeurs de mission un porte document portant le logo de RAQI et identifié au membre du CA en début de mandat.

Après deux mandats pour un membre du CA, quatre mandats pour un directeur de mission, dix ans, et vingt-cinq ans d'ancienneté pour un membre du personnel, un souvenir de reconnaissance sera remis à la personne concernée.

La valeur et la nature du souvenir sera proportionnelle à l'occasion qui est soulignée.

Objets promotionnels

RAQI s'assurera d'avoir une inventaire d'objets promotionnels qu'il pourra vendre ou donner à certaines occasions particulières.

Considérant l'espace réduit au bureau de la permanence, seuls quelques exemplaires seront immédiatement disponibles. RAQI prendra des contrats de service auprès de fournisseurs qui pourront livrer sur demande.

L'inventaire virtuel ou réel comprendra :

- Chemises portant le logo de RAQI, avec choix de deux couleurs, de grandeurs et lettrage possible de l'indicatif d'appel de l'acheteur.
- T-Shirts portant le logo de RAQI, avec choix de deux couleurs, de grandeurs et lettrage possible de l'indicatif d'appel de l'acheteur.
- Calottes portant le logo de RAQI, choix de deux couleurs avec lettrage possible de l'indicatif d'appel de l'acheteur.
- Gilet de sécurité portant le logo de RAQI à l'avant et l'inscription 'RADIOAMATEUR' au dos.
- Portes documents avec le logo de RAQI.
- Épinglettes affichant le LOGO de RAQI.
- Collants représentant le LOGO de RAQI pour coller sur un coffre ou la vitre arrière d'une auto.
- Dépliants faisant la promotion de la Radio Amateur et des clubs

2024-01-10